

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **mardi 2 juillet 2024, à 20 h**, de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'agrandissement d'un garage privé isolé d'une superficie de 105,35 mètres carrés au lieu des 100 mètres carrés maximum autorisés au Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal pour les terrains ayant une superficie de plus de 1 500 mètres carrés.

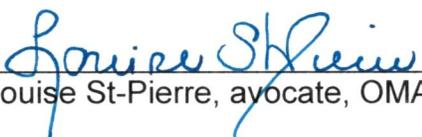
Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 139, route 230 Ouest

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 5^e jour de juin 2024.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans l'édition de la semaine du 10 juin 2024 du journal Le Placoteux et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 10 juin 2024.

Signé à Saint-Pascal, ce 10^e jour de juin 2024.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA

